La nouvelle loi santé au travail renforce la prévention des risques

« Ce qui change à partir du 31 mars », titre Le Parisien Economie qui fait le point sur la nouvelle loi santé au travail. Elle renforce la prévention des risques, notamment psychosociaux. Visite médicale de mi-carrière, rendez-vous de liaison, surveillance post professionnelle, passeport de prévention : ces dispositifs inscrits dans la réforme devront être mis en place par les entreprises dans les mois, et pour certains dans les années qui viennent. « On bascule d'un monde de réparation à un monde de prévention », souligne Eric Chevée (CPME). Les enjeux de cette loi sont ambitieux. Elle vise notamment à lutter contre la désinsertion professionnelle mais aussi contre la baisse du nombre de médecins de travail en faisant appel à la médecine de ville, et « à décloisonner santé publique et santé au travail ». (Le Parisien Economie, p.6)